

## **Rapport de la Commission Technique de la Commune de Romanel-sur-Lausanne**

### **Préavis Municipal N° 87-2025**

**« Demande de crédit de construction de CHF 954'000,00 pour l'aménagement de la place de la Gare et création d'un écopoint. »**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 27 octobre dernier, les membres de la Commission d'Urbanisme œuvrant en tant que Commission Technique (ci-après CT), composée de Messieurs François Studer, Jean-Claude Progin, Christian Trinca Colonel, Romain Corthésy et François Morier (Gabriel Racciatti et Luis Borda étant excusés), se sont réunis afin de recevoir la présentation du préavis cité en titre. Etaient également présents Messieurs les Conseillers Municipaux Blaise Jaunin et Patrick Oppliger, ainsi que Monsieur Yan Gilliéron responsable du bureau technique.

La CT s'est réunie en plenum et à d'autres reprises pour l'élaboration du présent rapport.

Le but de ce préavis est de solliciter l'autorisation d'un crédit de construction afin de réaménager définitivement notre place de la Gare à la suite des travaux sous-terrain sur les collecteurs EC-EU ainsi qu'aux travaux du passage inférieur et accès aux quais par le LEB. Ajouté à cela, l'implantation d'un écopoint destiné aux quartiers entourant la Gare.

#### **Observations de la CT :**

Le crédit d'étude 03/2011 couvrant l'aménagement du périmètre de la Gare est fortement antérieur aux travaux finalement réalisés sous et autour de cette centralité. En effet, les travaux sur les collecteurs EC-EU ainsi que le projet définitif du LEB n'ont été dévoilés et votés au Conseil qu'au cours de la législature 2021-2026.

Entre 2011 et ce jour, la CT a vu divers projets de réalisations pour cette place de la Gare – la dernière fois en 2021. A aucun moment il a été fait mention à la CT qu'un ou l'autre de ces projets était une version définitive pour le futur. Il a toujours été entendu que le LEB devait en priorité effectuer ses travaux sur les quais et leurs accès et qu'ensuite Romanel allait décider de l'aménagement de sa place.

La CT est donc étonnée que le contenu du présent préavis reprenne quasiment à l'intégralité un des projets montrés en 2021. A partir de ce point là les positions au sein de la CT divergent.

#### **Position majoritaire de la CT :**

La plupart des membres de la CT sont déçus du manque d'innovation et de vision de la solution proposée au vote. En effet cette place de la Gare serait donc destinée à devenir un parking. C'est très dommage de sacrifier ainsi le terrain communal entourant la Charrue. De même ce lieu est enfin un élément dont l'aménagement serait choisi par Romanel. Il accueille les voyageurs sortant du LEB ou les piétons qui transitent par cette centralité, c'est le cœur du village.

Depuis la fermeture définitive du chemin de la Source, cette zone située à l'ouest de la Charrue est maintenant préservée de la circulation. Il serait donc dommage d'y stocker des voitures...

La CT aurait voulu qu'on intègre mieux la Charrue aux améliorations de cette place. En effet notre établissement communal jouit d'une position dominante sur ce lieu, mais sa terrasse et engoncée. Une prolongation de cette terrasse le long de la face ouest, sur la place, pourrait offrir un beau dégagement sur le Jura aux clients et aussi faire profiter du soleil couchant.

Un autre élément problématique est l'écopoint, il supprimerait des places de parcs idéalement situées pour les clients de la Charrue. De plus son exploitation, car les habitants vont souvent en voiture à l'écopoint, bouche l'accès à la place. Les piétons ne sont d'ailleurs pas en sécurité, leur cheminement est en zig-zag. Ceci sans parler du camion qui vide les containers, il empêche ou met en danger l'accès piéton. Il nécessite également de prévoir un gabarit de circulation disproportionné sur la place afin qu'il puisse en faire le tour et ressortir...

Tout ceci n'est pas satisfaisant, la CT est bien consciente que le positionnement de cet écopoint est contraint par les collecteurs EC-EU en sous-sol et qu'aucune position dans ce périmètre ne serait idéale. Toutefois on remarque qu'il y a trois écopoints dans une proximité immédiate et que la nécessité d'en avoir un ici n'est pas démontrée – surtout que le cas échéant, on pourrait toujours moduler et répartir cette capacité sur ces autres écopoints.

Quant aux places de parcs pour la Charrue, au vu de sa localisation centrale et sa proximité immédiate des transports publics, il serait judicieux de penser aux modes doux pour s'y rendre. Les places déjà disponibles en haut de la parcelle, proches de la RC401 sont en suffisance.

L'aménagement de cette place est au choix de Romanel, car pour une fois ni le LEB, le Canton ou autre ne peut nous dicter son choix. La majorité de la CT suggère donc qu'on inclue la population au choix d'une réalisation propre à Romanel.

Également à réfléchir si les futurs changements proches de ce périmètre, comme le déclassement de la RC401 ainsi que l'aménagement du secteur de l'ancienne laiterie apporteraient des options qui n'existaient pas au moment de la réflexion et des plans du présent préavis.

En résumé, le projet actuel n'est pas enthousiasmant, il ne donne pas l'impression qu'une réflexion propre à Romanel a été effectuée - on appliquerait simplement des vieux plans.

Le terrain collectif est rare et donc précieux dans notre commune, alors utilisons-le en connaissance de cause. Afin que notre place de la Gare ne soit pas appelée place de Parc...

**Au final, la CT dans sa majorité, recommande donc de refuser ce crédit de construction.**

Au vu de ce qui précède, la Commission Technique à l'unanimité de ses membres, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le préavis municipal No 87 - 2025, adopté en séance du 06 octobre 2025;
- ouï le rapport des commissions consultées;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

#### **d é c i d e**

- de refuser le préavis municipal No 87-2025 « Crédit de construction de CHF 954'000,00 pour l'aménagement de la place de la Gare et création d'un écopoint ».

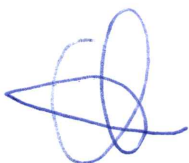
Pour la Commission Technique :



François Studer



Luis Borda



Christian Trinca Colonel



François Morier – Président & Rapporteur

Romanel, le 12 janvier 2026